



# 6<sup>ème</sup> congrès de la CGT-Educ'action Créteil 7 et 8 octobre 2010 à Créteil Repères revendicatifs

*Pour la CGT-Educ'Action académie de Créteil, toutes les écoles, tous les collèges, lycées et lycées professionnels ont pour ambition la réussite de tous les élèves. Ces établissements doivent disposer des moyens nécessaires pour réaliser cette ambition.*

*C'est pourquoi la CGT-Educ'Action académie de Créteil s'oppose à toute réforme de l'éducation prioritaire qui restreindrait les moyens déjà insuffisants pour tous vers un nombre très limité d'établissements.*

*C'est pourquoi la CGT- CGT-Educ'Action académie de Créteil s'oppose au remplacement de l'éducation prioritaire par des établissements "Ambition-Réussite", remplacés aujourd'hui par des établissements CLAIR qui ajoutent de surcroit la possibilité pour les chefs d'établissement de choisir leurs personnels.*

*La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique une scolarisation choisie dès 2 ans et obligatoire de 3 à 18 ans. A l'issue de sa formation, chaque élève doit posséder une culture commune qui intègre tous les aspects de la Connaissance : littéraire, scientifique, technologique, artistique...*

*Il est donc indispensable qu'une réflexion approfondie soit menée sur la pédagogie. La mise en place de pédagogies innovantes et ambitieuses est nécessaire à la réussite de tous les élèves.*

*La CGT-Educ'Action académie de Créteil est engagée pleinement dans cette réflexion.*

*Pour la réussite de tous les élèves, il est aussi impératif d'améliorer les conditions de travail des personnels : recrutement, formation initiale et continue, salaire, conditions d'exercice, déroulement de carrière et évaluation, accès à la retraite...*

Page 2 : Petit enfance  
Page 3 : 1<sup>er</sup> degré  
Page 5 : Collège  
Page 6 Lycées  
Page 8 : L'Apprentissage  
Page 9 : Intégration des élèves en situation de handicap  
Page 10 : Formation continue  
Page 11 : Recrutement et formation des enseignants  
Page 12 : Non-Titulaires  
Page 13 : Emploi et conditions de travail  
Page 15 : Sans-papiers  
Page 16 : Groupe de travail revendicatif

## Petite enfance

La CGT-Educ'action académie de Créteil est impliquée dans le collectif « Pas de bébés à la consigne » qui vise à s'opposer aux décrets du gouvernement sur les modes d'accueil collectif qui :

- autorise un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants,
- abaisse de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- inclu les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- officialise les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

**Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-le-s !**

Ces mesures du décret rejoignent d'autres régressions en cours pour la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels :

- réduction de 60 à 30 heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile,
- suppression de milliers de postes d'enseignants et fermeture de classes de tout petits en école maternelle,
- transposition de la directive « services » (ex-Bolkenstein) qui inclut le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvre la porte à la suppression à terme des subventions publiques aux établissements.

**La CGT-Educ'action académie de Créteil revendique :**

- le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants,
- le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement,
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes,
- l'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective,
- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive « services ».

## Premier degré

Depuis plusieurs années, l'école primaire est le lieu de réformes qui ne permettent pas d'aider tous les élèves. Ces dernières années ont vu des attaques particulièrement ciblées contre les élèves les plus en difficulté avec la suppression programmée des RASED.

Les élèves et les écoles ont besoin de plus d'enseignants formés et qualifiés (ce qui nécessite d'augmenter les postes aux concours et d'améliorer la formation), de plus d'enseignants spécialisés pour venir en aide aux enfants en difficulté, de médecins scolaires, d'infirmières, de psychologues scolaires, de locaux et de matériels adaptés (équipements sportifs, bibliothèques, postes informatiques...), de meilleures conditions de scolarité (baisse des effectifs dans les classes...).

**Avec les personnels et les parents, la CGT-Educ'Action académie de Créteil agit pour la création de tous les postes nécessaires et l'augmentation des postes mis au concours dans l'académie de Créteil pour :**

- plus de maîtres que de classes,
- la mise en place de moyens de remplacement conséquents pour palier les absences des uns et des autres, que ce soit sur le temps scolaire ou pendant les activités périscolaires,
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle,
- assurer la scolarisation dès 2 ans de tous les enfants dont les parents le souhaitent,
- ouvrir toutes les classes nécessaires sur la base de 24 élèves maximum par classe (20 en maternelle, au CP et au CE 1 ; 15 dans les petites sections de maternelle),
- créer des postes de titulaires remplaçants nécessaires à l'objectif « aucune classe sans enseignant ».

**Concernant les conditions de travail des professeurs des écoles, la CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- permettre aux enseignants de travailler et de se réunir dans des conditions décentes et propices au travail d'équipe (salle des maîtres adaptée au nombre d'adultes dans l'école).
- Une réduction du temps de travail des instituteurs et professeurs des écoles : 18 h en présence des élèves + 5 h de concertation hebdomadaire, de travail d'équipe + 1 h consacrée aux conseils d'école, aux animations pédagogiques).

**Concernant les rythmes scolaires, la CGT-Educ'Action académie de Créteil exige une véritable concertation avec tous les acteurs concernés. Cette réflexion et la prise de décision finale doivent prendre en compte en priorité l'intérêt de l'enfant, de l'élève. Cela implique de ne pas réduire le débat aux seuls rythmes scolaires mais d'y inclure une réflexion sur le rythme de l'enfant.**

**Cette réflexion doit inclure :**

- L'assurance qu'en termes de moyens humains (personnels formés et qualifiés), matériels et financiers, toutes les conditions soient réunies avant la date d'une éventuelle modification.
- La gratuité de l'école pour tous les enfants et, concernant le périscolaire, une participation modique en fonction des ressources des familles avec des règles établies au plan national et à terme la gratuité.
- La prise en compte de la spécificité de l'école maternelle et des besoins propres aux enfants selon leur âge.
- Une réflexion sur l'organisation de l'espace/temps pour :
  - ▶ permettre à tous les enfants de maternelle qui en ont besoin de faire la sieste dans de bonnes conditions (actuellement, trop peu de places sont disponibles en dortoirs, y compris pour les petites sections),
  - ▶ améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les repas et transformer les cantines en restaurants scolaires, pour distinguer les lieux "classe" et les lieux "activités de loisirs",
    - Une alternance entre les semaines d'école et les semaines de vacances : 7 semaines travaillées/2 semaines de vacances (7/2).
    - Une réflexion approfondie sur la question de la responsabilité de chaque partenaire sur chaque temps d'intervention (enseignant, directeur, animateur, intervenant, collectivité territoriale...).
    - Une réflexion sur notre société, la place qu'on y donne à l'enfant, la liaison avec le monde du travail. Sans une telle réflexion, sans que soient adoptées les réflexions ci dessus, tout nouveau calendrier ne serait qu'un replâtrage sans intérêt voire néfaste pour l'Ecole et les enfants qui lui sont confiés.

**La CGT-Educ'action académie de Créteil revendique la création d'un fond de péréquation afin de répartir équitablement les crédits municipaux au sein d'une même Région..**

**La CGT-Educ'action académie de Créteil revendique le retrait immédiat de la base élève et de tous les bases informatiques centralisées relatives au fichier des élèves et de leur famille.**

Depuis quelques années, la situation du remplacement des maîtres absents est catastrophique dans les écoles de l'académie. Depuis cette rentrée 2009, la situation a été encore aggravée par les épidémies successives de gripes et de gastro-entérite. Ainsi, à la fin du mois de novembre 2009, près de 1 700 jours de classe n'ont pas été assurés rien que pour le 93. C'est la répartition de la pénurie.

L'IA du 93 a pris l'initiative de recruter des personnes qui étaient sur la liste complémentaire du concours sur des CDD de 108h plutôt que d'ouvrir la liste complémentaire et de les embaucher définitivement et les former pour répondre aux besoins de remplacement.

**La CGT-Educ'action académie de Créteil revendique le recrutement immédiat, sur concours avec droit à formation initiale (2 ans) des milliers d'enseignants nécessaires pour assurer les remplacements, en recourant à la Liste Complémentaire si nécessaire.**

**Le gouvernement a décidé la mise en place d'évaluations nationales en CE1 comme au CM2. Ces évaluations ont lieu en janvier pour les élèves de CM2, soit un peu plus de trois mois civils après la rentrée scolaire ! Pour les élèves de CE1, elles ont lieu fin mai. Ces évaluations se font sur la base des nouveaux programmes 2008, programmes rejetés par la CGT.**

Ces évaluations de CE1 permettent, au ministère, de classer les élèves en quatre catégories d'élèves : ceux en « grande difficulté scolaire » ; élèves devant faire « l'objet d'une attention particulière » ; élèves dont les savoirs sont « à consolider », élèves ayant réalisé une « bonne performance ». Quel sera le sens pédagogique de ce classement des élèves à l'heure où ce même ministère programme et détermine la mort des RASED ?

**A partir des « résultats » des évaluations nationales, le ministère et les inspections académiques font pression sur les familles et les enseignants afin d'envoyer les élèves de CM2 dans les stages de rattrapage de février, d'avril ou d'été... ou en heure de soutien individualisé, hors temps scolaire ... mesures et décrets contre lesquels la CGT-Educ'Action a toujours lutté ! Ces évaluations de CE1 devraient servir à justifier, encore une fois, la politique catastrophique menée à l'éducation nationale par le ministère, le gouvernement et l'exécutif dans son sens large !**

Anti- pédagogiques, dans la mesure où les critères d'évaluations sont uniquement liés aux résultats (acquis/non acquis), elles ne serviront ni aux élèves, ni aux parents ni aux équipes !

Les évaluations sont inacceptables d'un point de vue éthique et pédagogique ! Elles ont eu pour fonction d'évaluer la performance d'une école, des enseignants de cette école, d'un cycle, d'une circonscription... voire d'une académie (Créteil, bonne dernière... comme d'habitude disent les médias... !)

Malgré l'engagement de certains inspecteurs d'académie, des IEN- certainement sous l'autorité de ces mêmes inspecteurs- ont utilisé tous les moyens de pression pour que les évaluations se réalisent ou pour faire remonter les résultats ! Nous savions que l'objectif de ce dispositif n'était pas pédagogique ! Les pressions exercées sur les enseignants ont acté les enjeux politiques de ce dispositif technique !

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil lance donc un appel à refuser de faire passer ces évaluations, en utilisant le droit de grève !**

## **Collège**

La scolarité de chaque élève au collège doit le rendre apte à choisir un parcours qui le conduise, à plus ou moins long terme, à une qualification et une insertion professionnelle et sociale réussie.

La *CGT-Educ'Action académie de Créteil* revendique l'abrogation de la loi d'orientation FILLON et continue de travailler à une proposition de « collège unique » s'appuyant sur une culture commune et des programmes unifiés. Force est de constater que le socle commun, et le livret de compétence qui lui est associé, ne répondent pas à l'exigence d'un collège de la réussite pour tous. Le socle commun de connaissances ne doit pas être un maximum pour certains et un minimum pour d'autres.

La *CGT-Educ'Action académie de Créteil* s'oppose à l'accompagnement éducatif qui externalise les difficultés scolaires et aggrave les inégalités entre établissements et élèves. Elle réclame l'intégration dans le temps scolaire obligatoire de l'aide aux devoirs et autres activités culturelles (théâtre, danse...).

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- **l'obligation, pour l'Education Nationale, de donner les moyens d'une même qualité éducative quel que soit le collège (options, langues, projets) pour que tous les établissements aient les moyens de la réussite de tous avec des meilleures conditions de travail, tant pour les élèves que pour les personnels,**
- **des moyens pédagogiques et humains pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs de classes allégés, travaux en petits groupes), pour assurer les liens CM2/6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>/2<sup>nde</sup>, ainsi que le droit pour chaque élève d'accéder en fin de troisième à une culture commune intégrant une culture technologique et professionnelle,**
- **la limitation des effectifs à 500 élèves par collège.**
- **une révision des programmes d'enseignement en concertation avec les personnels et leurs organisations syndicales,**
- **un lieu unique de formation pour tous les collégiens jusqu'en 3e.**

Le rapport parlementaire présenté par Jacques Gasparrin, rendu public mi-2010, découle d'une série d'auditions de personnalités et d'organisations syndicales, politiques, associatives et de différents déplacements des membres de la commission dans des collèges. Il est présenté comme n'étant pas préparatoire à une quelconque réforme mais uniquement destiné à évaluer la mise en œuvre du socle commun prévue dans la loi Fillon. Compte tenu des ressemblances avec les réformes en cours dans la voie professionnelle et au lycée général et technologique, il est à craindre une nouvelle réforme désastreuse...

### **Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) des collèges**

L'académie de Créteil possède un vivier important de SEGPA implantées dans les collèges. Ces structures spécifiques permettent aux jeunes, présentant des déficiences reconnues, de recevoir une « préformation » professionnelle favorisant l'entrée en Lycée Professionnel. L'expérience des SEGPA montre que donner des moyens spécifiques permet de proposer aux élèves un enseignement adapté. Mais ce vivier tend à disparaître, dans le cadre d'une réforme des SEGPA.

Ces récentes réformes, visant à une intégration totale de ces jeunes dans les classes de collèges, remettent fondamentalement en cause l'existence des SEGPA. La *CGT-Educ'Action académie de Créteil* dénonce ces réformes qui déstabilisent ces structures et conduisent, en dé-professionnalisant la formation, à la suppression des sections de formation professionnelle adaptée.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- **le maintien et le développement des SEGPA avec leurs spécificités dans le collège,**
- **le maintien de la « préformation » professionnelle référencée à une discipline de CAP, dispensée par des PLP, débutant en 4<sup>ème</sup> de SEGPA, sur un horaire significatif. Cette revendication induit, pour les élèves de plus de 14 ans de SEGPA, le retour au régime dérogatoire concernant les machines dangereuses.**
- **des effectifs maximum de 16 élèves en classe, 8 en atelier,**
- **le maintien d'un enseignement général adapté effectué par des PE spécialisés,**
- **la possibilité, pour tout élève de SEGPA, de trouver une place en CAP,**
- **de garantir l'utilisation de la Taxe d'Apprentissage pour les sections de SEGPA en collège.**

## Lycées

### La seconde de détermination

L'existence des trois voies du lycée constitue une chance pour la réussite de tous les élèves. Elle répond à la double exigence d'une formation initiale conséquente et de l'acquisition d'une culture commune. Néanmoins, ces trois voies restent inégalement valorisées et les réformes successives en ont réduit les contenus disciplinaires et les moyens d'enseignement.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil considère que le lycée est une étape indispensable de la formation des jeunes ; elle revendique donc une scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans.**

**Parce que nous refusons l'orientation par l'échec, la CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique que les niveaux 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> deviennent le cycle de détermination au cours duquel les élèves doivent recevoir un enseignement ouvrant sur toutes les dominantes de chaque série des 3 voies du lycée.** Pour autant, une orientation en fin de troisième vers la filière professionnelle (CAP ou Bac Pro) doit être toujours possible uniquement par choix du jeune et de sa famille. De même, elle revendique l'enseignement de la philosophie dans toutes les voies du lycée. Son introduction dans la voie professionnelle est une revendication forte.

La création du lycée polyvalent n'a pas réussi à instaurer une égale dignité des 3 voies de formation ; elle s'est mise en place sans véritable préparation ni adaptation. Pourtant développer partout de véritables lycées avec les 3 voies de formation est une exigence pour la réussite de tous les lycéens et pour éviter la marginalisation des voies technologiques et professionnelles. La persistance de lycées classiques marque encore « le souci élitiste ». Par contre, il devient urgent que les lycées professionnels de l'académie puissent au moins se structurer avec une voie technologique débouchant sur le niveau III ce qui n'est pas le cas de la majorité d'entre eux.

La CGT-Educ'Action académie de Créteil demande la mise en place d'un groupe de travail rectoral, dans lequel siègeront les représentants syndicaux du CTPA, pour échanger sur la mise en place d'un plan de répartition coordonné des trois filières dans tous les lycées de l'académie de Créteil, afin que tous les établissements, qu'ils aient été historiquement lycées généraux, technologiques ou professionnels, deviennent des lycées polyvalents.

### La voie générale

Cette voie a pour mission de dispenser une formation générale visant à l'orientation des élèves dans l'enseignement supérieur. Toutes les séries doivent être présentes dans l'ensemble des établissements. **La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de cette voie tout en multipliant les passerelles avec les voies du lycée.**

**La réforme du lycée, mise en place dès la rentrée 2010, n'a pas d'autre objectif que de faire des économies. La CGT-Educ'Action Créteil demande son retrait.**

L'autonomie annoncée consiste à réduire la quantité et la qualité de ce qui est mis au service de l'élève. On prétend donner plus, en retirant les conditions mêmes de l'apprentissage. Et c'est toujours avec cet argument d'autonomie que le gouvernement s'attaque aux enseignants. Mais ici, c'est de l'autonomie des établissements qu'il s'agit. Ses conséquences sur le métier d'enseignant sont désastreuses.

Globaliser les dédoublements avec une répartition propre par établissement, tout en réduisant les heures disciplinaires permet de supprimer des milliers de postes, et, en confiant plus de classes au même enseignant, d'alourdir considérablement sa charge de travail. Voilà le but ultime de cette réforme presque atteint.

Il suffit ensuite de penser la polyvalence des missions des enseignants, tour à tour surveillants quand les élèves font leur travail personnel ; conseillers d'orientation sans qualification ni formation digne de ce nom ; tuteurs individualisés dans leur travail quand la concertation pédagogique est le seul moyen efficace de faire progresser les élèves dans la cohérence ; "challengeurs" quand ils soumettent un projet en concurrence avec un autre au conseil pédagogique (dont la force devient presque décisionnaire puisque la décision finale sur la mise en place d'un projet, proposé à deux reprises au conseil d'administration et ayant essuyé deux refus, relèverait dorénavant de la seule décision du chef d'établissement) ; ou enseignants, si, si, mais dans des matières nouvelles, sans formation ni didactique de la matière envisagées !

L'autonomie pour les jeunes, ce serait pouvoir construire son orientation dans un cadre sécurisant, avec des interlocuteurs identifiés et qualifiés, des CO-psy. Ici, c'est la rhétorique de la démagogie qui l'emporte : on prétend offrir une multitude d'enseignements dits d'exploration dans chaque établissement, ce qui ne sera pas le cas étant donné que cette réforme se fait à moyens constants.

On sait que ces choix de disciplines ne feront que mettre les établissements en concurrence. Les stages passerelles, qui prétendent donner le droit à l'erreur aux élèves qui voudraient changer de filières, ressemblent à une usine à gaz : comment se remettre à niveau en quelques jours sur des matières telles que les lettres, les mathématiques ou l'économie ?

Enfin, aider les élèves à construire leur autonomie, c'est leur permettre de se construire dans la classe, avec toute l'hétérogénéité intellectuelle et sociale qui la compose. Or, au lieu de penser le bénéfice d'une entraide entre les élèves, dans des groupes plus petits, à taille humaine, la réforme relève toujours d'une idéologie de l'individualisation dans le groupe classe : ceux qui ont des difficultés sont "accompagnés" dans leurs difficultés, ceux qui réussissent approfondissent leurs réussites, et ceux qui veulent construire leur projet d'orientation le font aussi, en classe entière, devant un enseignant dépassé par ces multiples missions, et qui peut-être, ne connaîtra même pas la classe.

Une réforme, c'est d'abord un bilan, un questionnement et une réponse adaptée à des besoins, ici, pédagogiques. La pédagogie mise en place par le ministre pour convaincre les enseignants que cette réforme est la bonne et qu'elle est faite dans l'intérêt des élèves et des enseignants, ne fonctionnera pas. Au contraire, cette réforme montre bien la volonté d'économie, l'idéologie individualiste et l'inculture dramatique des concepteurs de la réforme en matière de recherche en didactique et en pédagogie dans les trente dernières années.

### La voie technologique

La voie technologique, riche d'un potentiel important sous-utilisé, représente un tiers des bacheliers de l'académie de Créteil. Cette voie évolue trop peu en termes d'effectifs, surtout dans le secteur industriel. D'autre part, l'articulation indispensable avec la voie professionnelle doit être maintenue et développée.

L'enjeu de la voie technologique est d'autant plus important que le baccalauréat technologique constitue le vivier majoritaire du niveau III technologique des BTS du secteur public. La valorisation de la voie technologique demeure incontournable et se posent directement aujourd'hui les conditions de mise en œuvre de la poursuite d'étude reconnue après le niveau III (BTS et DUT) vers la licence, la maîtrise et le niveau Ingénieur, en Université IUT et écoles. Au vu de la multiplicité des baccalauréats professionnels et technologiques regroupant les mêmes secteurs d'activité, il semble que la finalité de chacun des différents baccalauréats doit être mieux identifiée tant dans les contenus que des intitulés des diplômes.

La réforme de la voie technologique engagée par le gouvernement laisse craindre, à terme, la disparition de la voie technologique :

- par la diminution des horaires disciplinaires (essentiellement dans les disciplines technologiques),
- par la disparition des travaux pratiques sur machines en secteur industriel, pour privilégier les travaux dirigés dans un souci d'économie de moyens matériels et humains au détriment d'un enseignement pourtant destiné à former une grande majorité de techniciens supérieurs,
- par la mise à disposition des établissements d'un volant d'heures globalisées pour les travaux pratiques, travaux dirigés et travail en groupes restreints et choix de leur répartition par les conseils pédagogiques,
- par l'introduction de 2 heures d'accompagnement personnalisé,
- par la réduction du taux d'encadrement.

Le gouvernement va forcer nombre d'enseignants à envisager des reconversions.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique la mise en place de filières complètes en lycées et lycées professionnels (nécessitant la création de BTS dans toutes les filières), la mise en place de classes préparatoires pour aider les lycéens technologiques à intégrer le niveau universitaire et un développement de la fluidité entre les voies technologiques, professionnelles ou générales ; et le maintien d'un enseignement technique de qualité, en conservant la spécificité de cet enseignement (dédoublage des classes automatique dans les disciplines techniques et équilibre entre enseignements théoriques et pratiques).**

La CGT-Educ'Action académie de Créteil est opposée au principe de labellisation généralisée des lycées technologiques et professionnels scolaires qui conduit à un resserrement de l'offre de formation par pôle privilégiant le tissu économique local des entreprises. Cette labellisation conduit à une mise en concurrence des établissements scolaires et constitue un prélude à une privatisation de l'Education Nationale. Tout comme elle est opposée à la labellisation des collèges et lycées « Ambition réussite », elle est aussi opposée à la labellisation des lycées en « Lycées des métiers ».

Il est nécessaire de mettre en place un travail de rapprochement de certaines formations technologiques et professionnelles ou, au contraire, la différenciation plus forte de certaines.

## La voie professionnelle

La voie professionnelle représente plus du tiers des effectifs des lycéens de l'académie de Créteil.

Le gouvernement et le rectorat poursuivent le développement des CAP en deux ans après la troisième de collège (l'ouverture se faisant majoritairement avec des élèves issus des SEGPA, des troisièmes dites d'insertion ou à option professionnelle...). Ils ont supprimés le BEP et généralisé les baccalauréats professionnels en trois ans à l'issue de la troisième à marche forcée. Dans l'académie de Créteil la voie professionnelle reste, pour la majorité des élèves, le résultat d'une orientation par défaut, souvent dans la continuité de leur "échec scolaire". La voie professionnelle est encore considérée et instaurée comme la voie principale de remédiation à l'échec scolaire en collège.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- le maintien dans toutes les formations de la double finalité "insertion professionnelle-poursuite d'étude" par un système de passerelles entre filières et/ou entre les différentes voies du lycée (notamment la voie technologique),
- une ouverture plus grande vers le BTS, cette possibilité nécessitant que les élèves soient préparés de manière spécifique,

**Concernant les Périodes de Formation en Entreprise (PFE), La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- une période obligatoire en terminale CAP autour de 4/6 semaines,
- une période limitée à 8 semaines sur 2 ans en baccalauréat professionnel, les filières nécessitant une dérogation à cette règle devront être identifiés, la durée de stage ne pouvant dépasser 12 semaines sur les deux dernières années.

D'autre part, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces périodes ne sont pas satisfaisantes et méritent une mise à plat tant sur les modalités que sur les contenus et les conditions de la rémunération.

La CGT-Educ'Action académie de Créteil considère que les Contrôles en Cours de Formation (CCF) portent atteinte au caractère national des diplômes et n'apportent pas l'équité et la qualité nécessaires à une formation initiale de qualité. A noter que pour les équipes enseignantes, le surcroît de travail n'est toujours pas reconnu.

La CGT-Educ'Action académie de Créteil considère qu'une réflexion importante doit être menée sur l'évaluation des élèves. Dans l'état actuel des choses, elle s'oppose au maintien et au développement des CCF dans l'enseignement général et à tous les niveaux de la voie professionnelle. Dans cette logique, la CGT-Educ'Action académie de Créteil s'oppose, en l'état actuel, à l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnelle.

## **L'apprentissage**

Concernant l'Apprentissage, on constate que le gouvernement comme la Région Ile-de-France se sont engagés financièrement, avec campagnes de propagande à grande échelle, pour sa promotion afin d'en faire la voie privilégiée sinon exclusive de la formation professionnelle y compris initiale. Depuis la création en 2006/2007 d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) public académique « sans murs » (structure publique d'accueil administratif de toutes les « UFA » de l'académie de Créteil), les lycées de l'académie sont fortement incités à ouvrir des Unités de Formation par Alternance (UFA).

**Pour la CGT-Educ'Action académie de Créteil, La voie normale de la formation professionnelle initiale ne peut être pas être l'Apprentissage. Celle-ci relève des voies de formation des lycées et des lycées professionnels.**

La perception d'une rémunération pendant la formation, les difficultés d'insertion à l'issue de la formation et le chômage des jeunes rendent l'apprentissage attractif pour les jeunes et leur famille. La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique un statut des jeunes en formation professionnelle ouvrant droit à rémunération.

La CGT-Educ'Action académie de Créteil s'engage pour promouvoir la formation professionnelle initiale en lycée dans l'Education Nationale. Elle veut poser le principe de la transformation des formations en CFA dans le cadre des lycées et des lycées professionnels. Elle revendique une répartition de la Taxe d'apprentissage privilégiant les établissements publics alors qu'aujourd'hui ce financement privilégie les CFA et les organismes patronaux de formations.



## **Intégration des élèves en situation de handicap**

L'accueil et l'intégration des élèves handicapés dans les établissements scolaires des premier et second degrés sont devenus une priorité des établissements publics et spécialisés.

La **CGT-Educ'Action académie de Créteil** considère que l'insertion des élèves handicapés dans les établissements scolaires doit être encouragée mais elle nécessite en concertation avec les enseignants et l'équipe pédagogique concernée :

- une étude de la compatibilité de l'intégration avec le groupe classe afin de ne pas sur-ajouter des difficultés dans la gestion d'un groupe classe difficile (trop grosse hétérogénéité des niveaux et/ou des profils d'élèves, accumulation d'intégrations),
- une étude et le déploiement de moyens matériels et humains donc financiers nécessaires à la prise en charge spécifique du handicap de chaque élève et de son impact dans la classe (locaux, éducateurs et enseignants spécialisés voire structures médicales adaptées).

La **CGT-Educ'Action académie de Créteil** revendique une réelle formation tant en durée qu'en contenu débouchant sur une véritable reconnaissance en matière de salaire et de conditions de travail pour les enseignants et les AVS.

## Formation continue

La formation continue est un élément important de la revendication de confédération CGT sur la « sécurité sociale professionnelle ».

L'Education Nationale doit devenir un outil de cette sécurisation des parcours professionnels. Elle dispose déjà, avec les GRETA, d'un réseau privilégié d'offres publiques de formation continue...

L'Education Nationale est premier prestataire de la formation continue dans cet important et lucratif marché concurrentiel alimenté par l'obligation faite aux entreprises de financer la formation professionnelle continue, les subventions de l'Etat et des Régions...

Pour la CGT-*Educ'Action académie de Créteil*, la marchandisation de la formation continue n'est pas le moyen de répondre aux besoins des salariés, de la population et même des entreprises (PME-PMI).

Pour ce qui est des formations dispensées par l'Education Nationale, ainsi que pour l'élévation du niveau de culture générale des adultes, le recours au privé ou à des associations diverses n'est pas la réponse. Le recours à des prestataires de service privés ne peut être utilisé que pour des formations spécifiques.

La CGT-*Educ'Action académie de Créteil* est intervenue à plusieurs reprises pour rappeler l'importance de la demande et l'attente des salariés en terme de reconnaissance des acquis de l'activité professionnelle et sociale. Les GRETA et les DAFCO ont-ils les moyens pour répondre à cette exigence de formation et de validation venant du public et des salariés ?

Pour la CGT-*Educ'Action académie de Créteil*, il est clair que les moyens en personnels doivent se développer fortement en terme d'emplois statutaires (ce qui implique que les règles de fonctionnement et de financement des GRETA soient transformées en profondeur).

L'autofinancement des GRETA ne peut répondre à la nécessité de préserver et de développer fortement le potentiel humain des acteurs de la formation continue.

**Nous constatons une stabilité de la part de personnels contractuels dans la formation continue, la part est de 65 % cette année. Pour la CGT-*Educ'Action académie de Créteil*, la pérennité de leur mission, le travail de Service Public qu'ils effectuent tous les jours, légitime une titularisation sans condition de concours.**

Le Rectorat a organisé une CCP consacrée aux personnels de la formation continue, mais aussi des CFA publics et de la MGI. Malheureusement, cette CCP n'a pas permis d'aboutir à des propositions concrètes. De notre point de vue, cela montre simplement qu'il est nécessaire de faire un travail plus approfondi, voire technique, avant de pouvoir faire des propositions concrètes.

**En conséquence, nous demandons la création d'un groupe de travail, préparant une mise à plat et des propositions concrètes en vue d'une harmonisation des pratiques de gestion de l'ensemble des non-titulaires de l'académie de Créteil.**

**Il serait légitime que tous les contractuels de l'académie de Créteil soient « gérés » de la même manière, et cela quelque soit leur mission. Cela demande une réflexion poussée car les modes de fonctionnement voire le financement de ces emplois sont parfois bien différents. Cela n'empêche pas une ligne de conduite commune.**

Concernant les personnels titulaires intervenants dans la formation continue, la CGT-*Educ'Action* considère qu'ils doivent le faire non pas en heures supplémentaires mais que leur investissement pour la formation continue doit constituer leur mission première.

Dans ces conditions, nous considérons que les GRETA n'ont pas les moyens de fonctionner normalement et de se développer à grande échelle. La reconnaissance de leur mission de service public doit s'accompagner des moyens humains et statutaires indispensables. Vouloir développer la formation continue sans cette reconnaissance constitue un leurre et bloque toute perspective d'un rapprochement réel, durable et indispensable avec la formation initiale.

La mise en place de la super-structure GIP FCIP, dans un contexte de mutualisation et d'économie de moyens, se comprend mieux. On comprend mieux aussi l'intérêt que revêt la mise en place des lycées des métiers : ce travail se fait en liaison avec les acteurs régionaux et les fonds structurels européens dédiés à la formation. Les services de la formation continue se sont investis dans la mise en œuvre de la labellisation des lycées en filières de métiers dans le droit fil d'une démarche qualité officialisant la concurrence entre lycées publics. Il faut poursuivre et activer les conditions de la mise en place d'une formation continue publique de qualité et prendre en compte les revendications légitimes des personnels pour reconnaître pleinement leur qualification et stabiliser leur emploi.

**La CGT-*Educ'Action académie de Créteil* milite pour un service public de formation continue ayant ses propres moyens tout en regroupant les structures existantes. Dans ce contexte nous considérons que les GRETA avec un autre fonctionnement et l'AFPA peuvent constituer une ossature fiable de ce service public de formation continue amené à se développer fortement avec la formation dite "tout au long de la vie".**

## **Recrutement et formation des enseignants**

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) avait pour mission le recrutement et la formation de l'ensemble des enseignants des premier et second degrés. Le recrutement des enseignants EPS étant assuré par la filière STAPS de l'université.

La formation à l'IUFM restait insuffisante et infantilisante. Les stagiaires étaient peu préparés, insuffisamment formés au métier d'enseignant et trop livrés à eux-mêmes.

La réforme de la mastérisation imposée en cette rentrée 2010 détruit totalement le peu de formation qui était proposé par les IUFM, elle programme la régression « du peu au rien ». Les étudiants passeront en même temps un Master 2, qui vient après une sélection réelle et injuste pour accéder au Master 2, et les concours enseignants...

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- l'abrogation de tous les décrets concernant la mastérisation des concours
- une mastérisation de la formation qui consiste en :

une formation en 2 ans après le concours avec une prise en responsabilité progressive des élèves en deuxième année. Les contenus des formations doivent être l'objet d'une concertation entre les stagiaires et les formateurs afin d'être au plus près des besoins pédagogiques, didactiques et disciplinaires,

une validation diplômante niveau Master (bac + 5) de la formation,

une certification ouvrant droit à une VAE validant la formation préparatoire au concours,

l'augmentation des postes mis aux concours externes et internes,

un revenu minimum étudiant professeur permettant aux étudiants préparant les concours des conditions de vie et d'études satisfaisantes.

la mise en place d'une grille d'évaluation nationale et d'une fiche de suivi d'évaluation formative remise au stagiaire,

la possibilité, pour les stagiaires, d'accéder à l'ensemble des documents concernant leur titularisation,

la création de commissions paritaires pour la titularisation et l'affectation des stagiaires,

le droit au redoublement avec un suivi adapté,

la reconnaissance de position de néo-titulaire avec une réduction horaire hebdomadaire et des stages adaptés.

Le droit à la formation continue est complètement bafoué, la CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique un temps de formation continue correspondant au moins à 10 % du temps de travail, soit 4 semaines par an, sur le temps de travail, avec remplacement, cumulable pendant 10 ans.

L'Education Nationale met enfin en place le Droit Individuel à la formation (DIF) pour les personnels enseignants.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique :**

- une communication de la part de l'administration à tous les agents concernant ce nouveau droit, comprenant un relevé horaires pour les titulaires (au moment des mutations, mises à disposition, détachements ou changement d'administration) et pour les non-titulaires (à la fin de leur contrat),
- que les collègues puissent utiliser ce droit plusieurs fois par an, le calendrier de remontée des demandes ne devant pas être un obstacle à l'utilisation de ce droit,
- que les CAPA et CCP soient saisis de toutes les situations individuelles de refus,
- que la formation soit comptée dans le temps de travail,
- que les actions de formation concernant le DIF ne soient pas réduites aux seuls besoins de l'institution mais qu'elles comprennent aussi des formations souhaitées par les collègues (seconde carrière, préparation aux concours d'autres fonctions publiques, culture eprsonnelle...).

## **Non-Titulaires**

### **Tous les personnels doivent relever d'un emploi public statutaire.**

Le recours aux non-titulaires et aux précaires est devenu un axe majeur de la gestion des personnels de l'académie de Créteil. Cette dégradation de l'emploi statutaire est le résultat de décisions politiques consistant à ne pas recruter plus de fonctionnaires pour satisfaire le libéralisme économique de marché à l'échelle européenne et mondiale.

La précarité s'installe durablement dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré : EVS, AVS, contractuels, vacataires, AED...

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les contractuels, vacataires, ex-MAGE, AVS, Assistants d'Education, Assistants Pédagogiques se comptent par milliers...

La mission de formation de la jeunesse et des citoyens, qui incombe à l'Etat, ne peut être mise en œuvre en ayant recours à des recrutements ponctuels, au gré des budgets sans cesse réduits, du gouvernement et une gestion à flux tendu de l'Education Nationale.

La précarité est une injustice pour les personnels. Elle génère l'instabilité des équipes dans les établissements et une pression qui ne permet pas d'assurer matériellement et sereinement la mission d'enseignement.

Nous participons tous, quelle que soit notre fonction, à la mission d'enseignement et d'éducation. Quel qu'ai été notre recrutement, nous faisons tous le même métier.

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil demande l'arrêt de cette politique de gestion des Ressources Humaines et revendique la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires.**

**La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique la titularisation de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité.**

#### **Pour les enseignants non-titulaires :**

La mise en place d'un CDI après 6 ans de CDD pour les enseignants n'est pas une titularisation. Nous en prenons acte et, en attente de mesures de titularisation, nous revendiquons une amélioration des conditions d'accès au CDI.

Pour les personnels CDD et CDI, nous revendiquons une amélioration des conditions d'emploi et de réemploi. Celle-ci passe par un élargissement des compétences des CCP, notamment lors des opérations d'affectation et pour l'examen des avis de réemploi des chefs d'établissement et des inspecteurs.

Les CDI doivent bénéficier d'une rémunération complète, même en cas de mission imposée à temps partiel ou de rupture dans la continuité des affectations.

Dans ce combat pour l'emploi statutaire et la titularisation de tous, la CGT-Educ'Action académie de Créteil demande la transformation des heures supplémentaires en postes budgétaires et en BMP. La CGT-Educ'Action académie de Créteil demande que les DHG soient dotées exclusivement en heures postes et que la décision de transformation des HP en HSA soit de la compétence exclusive des CA, pour répondre à des situations locales particulières.

#### **Pour les autres personnels non-titulaires :**

Nous revendiquons le retour aux conditions de recrutement, d'emploi et de salaires des surveillants en direction des étudiants.

Les AVS, EVS et AED ont montré le besoin de ces métiers dans l'Education Nationale. Ceux-ci nécessitent la création de corps « vie scolaire » avec des perspectives de carrières. Les précaires sur ces emplois qui voudraient être stabilisés dans leur fonction (AVS, EVS, AED...) au sein de l'Education Nationale, doivent légitimement intégrer ces corps statutaires.

En attendant la satisfaction de cette revendication, CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique une amélioration des conditions d'emploi (recrutement académique, élargissement des compétences des CCP).

# Emploi et conditions de travail

## TZR

La CGT-*Educ'action académie de Créteil* considère que les missions de remplacement doivent être faites de personnels titulaires et formés à cette mission difficile. Cela passe par une amélioration importante des conditions d'exercice de ces personnels.

La CGT-*Educ'action académie de Créteil* revendique :

- La création d'emplois réservés aux seuls remplacements et dont le nombre sera déterminé à partir d'une évaluation des besoins.
- La réduction de la taille des zones et l'augmentation du nombre de remplaçants devant permettre une gestion qui réduise les distances à parcourir (prévoir des mesures particulières pour les disciplines rares). Le temps de vacance entre deux remplacements doit permettre aux remplaçants de compenser la pénibilité de la fonction, de se former et de s'informer.
- La définition de périodes incompressibles entre deux remplacements et délai de 48 h de prise de remplacement pour permettre la concertation avec les collègues à remplacer, la prise en compte des changements de matériel pédagogique et des niveaux d'enseignement.
- Une ISSR revalorisée en deux parties quelle que soit l'affectation (AFA\*, zone) :
  - . une partie fixe prenant en compte la spécificité de la mission,
  - . une partie remboursant les frais réels.
- Une formation spécifique.
- Une prise en compte de la spécificité des missions dans le cadre de l'évaluation.
- Pour les mutations, pour la stabilisation sur poste fixe, des bonifications identiques dans toutes les académies en fonction du nombre d'années en ZR. Bulletin Officiel spécial mutations : "Les agents qui auront ainsi obtenu dans le cadre de la phase intra-académique une mutation sur un vœu bonifié, bénéficieront, à l'issue d'un cycle de stabilité de cinq ans dans l'établissement, d'une bonification de 100 points valable pour la phase inter-académique du mouvement, non cumulable avec l'attribution d'une bonification rattachée au dispositif de l'APV". Toutes les académies n'ayant pas mis en place la même année une bonification pour stabiliser les TZR, il y aura inégalité de traitement au mouvement inter-académique.

## CPE

Il y a dans l'académie de Créteil plus de 1000 CPE, plus de 10% sont des personnels non-titulaires.

Pour la rentrée 2010, seuls 3 postes sont créés, dont 2 postes dans...les internats d'excellence! Pourtant, l'urgence de renforcer les vies scolaires avec des personnels formés, à des missions éducatives et non pas sécuritaires, semble aussi prioritaire que dans les internats d'excellence !

Le métier de CPE est soumis de plus en plus au retour des idées sécuritaires et réactionnaires à l'école. Aujourd'hui, l'objectif du gouvernement est clair : revenir aux anciens Surveillants Généraux : avec des CPE membres de la direction et chargés exclusivement des problèmes de discipline et de sécurité. Ainsi, un nouveau protocole d'inspection a été mis en place et le ministère crée une nouvelle fonction : le préfet des études.

Pour la CGT-*Educ'action académie de Créteil*, le CPE n'est ni un administratif gestionnaire, ni le policier de l'établissement, mais un éducateur, membre de l'équipe pédagogique. Les missions éducatives des CPE sont en danger, mobilisons-nous pour les défendre !

La CGT-*Educ'action académie de Créteil* revendique :

- 1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 élèves en zone difficile.
- 10 classes maximum à suivre par CPE.
- 1 CPE au minimum par établissement.
- Création massive de postes pour rattraper les postes perdus ces dernières années.
- Pour prévenir la violence, augmentation du nombre de personnels adultes formés et qualifiés dans les établissements.
- le/la CPE ne doit plus être membre de droit dans les instances des EPLE (CA, Conseil de discipline...).

## Vie scolaire

La Vie Scolaire est l'objet ces dernières années de toutes les attentions médiatiques et ministérielles dans des tentatives pour masquer le manque criant de moyens.

Pour les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, il est de plus en plus difficile de pouvoir assumer de front à la fois des études et leurs missions quand on travaille 40h par semaine. Les premiers pénalisés sont les étudiants issus des milieux populaires qui ont besoin de travailler pour continuer à suivre des études. Face à cette situation et pour améliorer les conditions de vie et d'étude de ces personnels, la CGT-*Educ'action académie de Créteil* revendique :

- Arrêt du recrutement des personnels par les CPE.

Au contraire, les personnels de surveillance doivent être affectés par les autorités académiques et sous le contrôle des CCP.

- Des critères sociaux de recrutement
- La réduction des horaires de service pour pouvoir suivre normalement des études (24h est un maximum par semaine pour un temps plein en externat, 28h en internat)
- Une formation réelle aux missions qui leur sont confiées
- Arrêt de la précarité pour les personnels de Vie Scolaire. Retour à un "statut" de surveillants/étudiants.
- Un vrai travail de prévention de la violence et de gestion des conflits qui nécessite une formation initiale et continue de qualité pour le/la CPE mais aussi pour les personnels de surveillance.

A terme, la CGT-*Educ'action académie de Créteil* revendique la création de corps « vie scolaire » (cf partie « Non-Titulaires »).

## Carrière

A terme, tous les enseignants devront avoir un déroulement de carrière identique. Cela justifie de supprimer les blocages artificiels notamment en transformant la "Hors-Classe" en échelons supplémentaires.

Dans le second degré, les 3 heures de concertations intégrées dans le temps de service, sans heure supplémentaire obligatoire ni annualisation des services, sont une exigence pour tous les enseignants.

Dans le premier degré, l'exigence est de 6 heures consacrées aux concertations et au travail d'équipe.

L'instauration d'un système de mutation national en une seule phase est une revendication commune à tous les corps enseignants du second degré. Une réflexion est à mener dans le premier degré.

De plus la loi sur la réduction du temps de travail doit trouver son prolongement immédiat dans notre secteur, sans annualisation.

Enfin, la question des 18 heures de présence devant les élèves est revendiquée dans le premier degré.

La question d'un statut unique des enseignants unifiant "par le haut" les statuts particuliers des différents corps d'enseignants fait l'objet d'un document de réflexion voté au 5ème congrès de la CGT-Educ'Action académie de Créteil (voir en annexe).

La CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique une revalorisation salariale correspondant au rattrapage du pouvoir d'achat (-20 % en 20 ans) et l'augmentation des salaires. En conséquence, la CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique une augmentation immédiate des salaires de 70 points d'indice (soit plus de 300 euros).

La CGT-Educ'Action académie de Créteil le droit pour tous -salariés du public et du privé- à la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités maximum.

Alors que le métier d'enseignant devient de plus en plus difficile, la CGT-Educ'Action académie de Créteil revendique un vrai dispositif de seconde carrière, avec des infirmités mises à disposition de tous les agents et des places réservées pour les concours des autres fonctions publiques.

## Violence à l'école

Pour la CGT-Educ'Action académie de Créteil, la violence qui se développe dans ces établissements est largement la conséquence des économies budgétaires décidées par le gouvernement en dehors de toute logique éducative : la charge de travail inacceptable des personnels et le manque de personnels formés et spécialisés qui en découlent ne permet pas de gérer au mieux les situations difficiles. Par ailleurs, nous avons pu constater et déplorer l'existence d'administrations locales impuissantes voire passives et incapables de répondre aux demandes des personnels enseignants, de vie scolaire, des personnels non-enseignant, des familles et des jeunes plus largement. La CGT-Educ'Action académie de Créteil, sollicitée, est intervenue pour que les personnels soient entendus et que leurs revendications soient satisfaites.

Nous ne pouvons pas, au niveau de la seule l'Education Nationale, régler ce problème : l'école n'est pas un sanctuaire. Mais nous pouvons, tous ensemble, réfléchir et discuter pour trouver des solutions qui dépassent les discours caricaturaux et sécuritaires. Nous refusons les faux débats, rappelons d'ailleurs que la CGT-Educ'Action a refusé de participer aux Etats Généraux sur la sécurité à l'école, « Etats Généraux » qui se sont rapidement révélés être une gigantesque arnaque.

**Pour la CGT-Educ'Action académie de Créteil, cinq domaines doivent être traités sans tarder.**

1°/ La satisfaction des besoins liés autour de la Vie scolaire par la création d'emplois supplémentaires. L'emploi de personnels formés, aux compétences reconnues, est une exigence incontournable. L'animation, la nécessité de favoriser et de développer une vie interne collégienne ou lycéenne dans les établissements exigent des mesures concrètes en personnels et en espaces dédiées à ces fonctions. Depuis la disparition programmée des MI/SE, nous notons une dégradation constante des emplois de Vie scolaire. La multiplication des personnels d'encadrement à statuts multiples génère des disparités problématiques. Le recours aux contrats aidés n'est pas une réponse adaptée aux besoins de la Vie scolaire. C'est pourtant la seule réponse, mis à part la mise en œuvre d'un audit, qui est souvent proposée aux personnels par vos collaborateurs sur les revendications liées à la vie scolaire.

2°/ L'arrêt de la remise en cause constante des possibilités de travailler en petits groupes ou en classes "dites dédoublées" et la diminution des effectifs par division en collège et en lycée. La multiplication des incidents observés dans de nombreux établissements, principalement en classe entière, l'atteste. La politique actuelle de suppression d'emplois d'enseignants "tourne le dos" à l'exigence de résultats scolaires et génère une augmentation constante des problèmes d'insécurité dans les classes. La "chasse" aux économies budgétaires sur les moyens et emplois d'enseignement ainsi que de la vie scolaire conduit à une impasse pédagogique et éducative.

3°/ Le retour à la sérénité dans les établissements scolaires. L'inclination, trop souvent observée, au recours à une politique du tout sécuritaire, ne doit pas se développer à l'intérieur des lieux scolaires sous peine de dérapages et de conflits multiples.

4°/ La prise en compte de la réalité du travail de tous les personnels des établissements. Les pressions de travail exercées sur les personnels non enseignants, toujours en nombre insuffisant et mal remplacés, dans un climat subi de décentralisation des missions et des emplois des TOS, sont intolérables. Nous demandons la reconnaissance minimale de la continuité pédagogique dans l'établissement de l'emploi des collègues contractuels et/ou vacataires sur des emplois vacants ou suppléances en continuité.

5°/ Le rôle du chef d'établissement. Les difficultés de gestion de la vie scolaire et les complexifications administratives développent une forte tension sur les chefs d'établissement, en surcharge de responsabilité. Cette tension rejaille négativement sur l'ensemble des personnels et conduit à un autoritarisme renforcé observé dans plusieurs établissements. Cela génère de trop nombreux conflits en interne qui se révèlent aussi à l'extérieur. Des actions et des recommandations sont à mettre en œuvre pour enrayer les crispations et éviter les conflits entre personnels.

## **Sans-papiers**

La CGT-*Educ'Action* académie de Créteil à travers ses militants et les syndicats départementaux CGT Educ'Action est concrètement impliquée dans la lutte du Réseau Education Sans Frontières (RESF) pour la régularisation de tous les élèves sans-papiers et de leur famille. La **CGT-*Educ'Action* académie de Créteil** revendique la régularisation de tous les sans-papiers, l'abrogation des lois anti-immigrés et la fin de la criminalisation de la solidarité.

## **Groupe de travail repères revendicatifs :**

Le congrès mandate un groupe de travail chargé d'élaborer un document revendicatif sur les questions statutaires et du système éducatif en vue d'un conseil académique devant se tenir en avril ou mai 2011.